

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77 106  
Objet

OUVRAGES COMBINAUX  
Portique du Front de  
Mer. Travaux de  
grosses réparations.  
(peintures)

arché NAULIN

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers  
en exercice

27

Nombre de présents

21

Nombre de votants

25

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le vingt six août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, MeLle FOUCHÉ  
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,  
FABER, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,  
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS  
MAURELLET par M. PELLETIER  
BOUTET " M. DUFOUR  
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD  
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation du programme de grosses réparations des ouvrages  
métalliques du Portique du Front de Mer s'avère indispensable afin  
d'en sauvegarder l'état et l'aspect.

Après consultation préalable auprès d'entreprises royannaises  
sur la base d'une série de prix dressée par les Services Techniques,  
la Société NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan à Royan, a accepté de  
réaliser les travaux précités aux meilleures conditions acceptables  
par la Ville, comme en témoignent les résultats de ladite consulta-  
tion :

- Entreprise BITARD. 129.Avenue de Pontailiac, : n'a pas répondu
- Entreprise DELAGE. 60 Avenue de Pontailiac : rabais 0%
- Entreprise FRADIN. 16 Rue Paul Doumer : n'a pas répondu
- Entreprise LAVERGNE.9 Chemin de la Garenne : n'a pas répondu
- Entreprise NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan : Rabais 19%
- Entreprise OCEANIC.Zone Commerciale. : Rabais 5%.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de conclure un marché négocié avec la S.A.R.L. NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 308.

Vu le projet de marché négocié susceptible d'intervenir entre la Ville et la S.A.R.L. NAULIN Frères,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Travaux réunie le 17 AOUT 1977,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec la S.A.R.L. NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan à ROYAN, pour l'exécution de travaux de peinture des ouvrages métalliques du Portique du Front de Mer, le montant du marché étant estimé à SOIXANTE DIX MILLE Francs (70.000 Frs) T.T.C. soit CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT VINGT TROIS FRANCS QUATRE VINGTS Centimes (59.523,80 Frs) hors taxes.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 901, Article 2336 sous la rubrique "Voirie. Travaux de grosses réparatiq Portique du Front de Mer", du Budget Primitif pour l'exercice 1977.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 15 SEPT. 1977  
Le Sous-Préfet.

